

Parc national des Calanques

Orientation 02 AA: Apaiser les interactions Homme/nature

[...]

- **AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°7 : Limiter les atteintes aux espèces et aux habitats naturels aux interfaces ville / nature**

La réduction des surfaces et l'infiltration de l'urbanisation dans les espaces naturels conduit à ce que l'interface ville/nature ait une influence significative sur les milieux et espèces concernés.

A titre d'exemple, les éclairages publics ont un impact négatif sur la faune nocturne : ils provoquent un dérangement des rapaces nocturnes et nuisent aux espèces les plus fragiles de chauve-souris, et aux populations d'insectes.

Inversement, (sous réserve de l'utilisation de phytosanitaires biocides) la proximité de jardins publics, du canal de Marseille, de bassins..., favorise une importante biodiversité (insectes, petite faune) notamment liée aux milieux humides. Cette biodiversité entre dans la chaîne alimentaire qui contribue à l'existence de la faune exceptionnelle du coeur (rapaces, lézard ocellé...).

Pour limiter l'introduction d'espèces invasives, les pollutions ou les impacts des aménagements (et notamment la réalisation du débroussaillage), l'EPPN établit des listes de préconisations (en relation notamment avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité) à l'usage des collectivités et des particuliers. Les communes signataires et autres acteurs concernés prennent en compte ces préconisations dans les règlements, plans et programmes lors de leur élaboration ou renouvellement (dans le cadre de leurs prérogatives).

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Participer activement à la prévention contre le risque incendie.

Rôle de l'Établissement public

Participe aux réseaux de réflexion sur la biodiversité (nature en ville, trames...).

Établit la liste de préconisations.

Crée les supports et réalise les actions de sensibilisation ou de formation.

Assume des maîtrises d'oeuvre ou d'ouvrage de projets de recherche.

Contributions attendues des communes adhérentes

Soutiennent les projets.

Établissent les propositions de prescription et de recommandation pour les documents d'orientation SCOT et les règlements des PLU.

Programment la formation des agents concernés aux pratiques et méthodes validées.

Principaux autres partenaires à solliciter

Parc national des Calanques

Services de l'État concernés.

Autres propriétaires collectivités (Département, Conservatoire du littoral, État).

Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation naturelle et à vocation urbaine

[...]

- **AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°9 : Conserver ou restaurer les continuités écologiques**

L'étude sur les trames écologiques réalisée pour le PADD de MPM en 2010 montre, entre le coeur terrestre ouest (massif des Calanques, Mont Saint Cyr) et le Grand Caunet puis le massif de la Sainte Baume, des liaisons écologiques en bon état et, entre les coeurs terrestre est et ouest, des liaisons écologiques dégradées, pouvant être restaurées.

La recherche d'une « connectivité écologique » entre les « deux coeurs terrestres » est une priorité qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme (MPM, communes de Cassis, Roquefort-la-Bédoule et Carnoux) par le maintien d'un ou plusieurs corridors écologiques, quel que soit le type d'espace. Pour protéger les liaisons écologiques en bon état ou à restaurer, des ruptures d'urbanisation doivent être maintenues le long des routes départementales qui les coupent. Ces continuités écologiques pourront également, selon les cas, avoir un rôle social et favoriser le cheminement de modes de transports doux (piétons, bicyclette, cheval...), haies, murs ou clôtures transparents pour la petite faune, contribuant ainsi à l'amélioration générale du cadre de vie (inscription au titre du futur SRCE de la Trame Verte). De manière plus générale, le maintien et la restauration des connectivités pouvant exister entre les coeurs et les espaces naturels proches doivent être recherchées.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Compenser la discontinuité écologique des réseaux routiers.

Rôle de l'Établissement public

Participe activement au dialogue avec les acteurs de l'aménagement.

Parc national des Calanques

Met à disposition ses compétences techniques et scientifiques.

Propose au cas par cas des moyens pour conserver et restaurer les continuités écologiques.

Contributions attendues des communes adhérentes

Intègrent, suivant les prérogatives des documents, dans le SCOT et dans leur PLU la conservation des liaisons écologiques.

Principaux autres partenaires à associer

MPM.

État (DDTM, DREAL).

Mesure s'appliquant à toutes les espaces de l'Aire d'adhésion

[...]

- **AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°12 : Contribuer à améliorer la qualité de vie et la qualité environnementale des espaces habités**

En accompagnement de la prise en compte particulière des interfaces ville/nature, des actions sont engagées dans l'épaisseur de l'espace urbain en Aire d'Adhésion.

Conserver et favoriser les Trames Vertes et Bleues, les cheminements doux (la « nature en ville ») :

- former un réseau d'espaces verts urbains (trame verte urbaine composée d'éléments de voirie, parcs et jardins, voies de déplacements doux, limitation des obstacles pour la petite faune...) en lien avec le coeur terrestre ;
- conserver au mieux les circulations piétonnes et naturelles lors de l'artificialisation de friches, prévoir des liaisons vers le « réseau vert » ;
- limiter le stationnement en coeur ou au niveau des interfaces en développant les transports en commun (notamment pour des usages récréatifs)
- préserver le fonctionnement et les espaces naturels inféodés aux cours d'eau côtiers

Parc national des Calanques

Favoriser le patrimoine naturel en ville :

- tendre vers des pratiques exemplaires d'entretien des voiries (ronds-points, accotements ...) et des réseaux pour le respect de la biodiversité et des paysages ;
- tendre vers des pratiques exemplaires d'entretien des éléments de nature en ville (parcs et jardins, notamment en favorisant les essences locales, en limitant fortement les phytosanitaires biocides ;
- sensibiliser les propriétaires privés sur les pratiques de jardinage écologique.

Construire et aménager de façon soutenable et dans le respect des patrimoines naturel, culturel et paysager :

- limiter les pollutions lumineuses nocturnes en optimisant les sources lumineuses et en renouvelant les installations ;
- réaliser tout nouvel aménagement en cohérence avec le contexte et les espaces environnants et dans le plus grand respect de la biodiversité et du développement durable ;
- en fonction du contexte architectural, prendre en compte l'aspect paysager des nouvelles constructions de manière à intégrer les bâtiments et limiter les obstacles à la perception du paysage naturel.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Compenser la discontinuité écologique des réseaux routiers ;
- Valoriser les interfaces ville/nature pour limiter les accès au coeur du milieu naturel et y développer des lieux d'hébergements éco-responsables ;
- Encourager une offre alternative et durable à la voiture individuelle et soutenir la réduction de stationnement dans les espaces du coeur ;
- Définir une stratégie d'amélioration des accès en fonction de la hiérarchisation des « portes d'entrée » ;
- Engager les usagers par la signature de chartes de bonnes pratiques.

Rôle de l'Établissement public

Informe, assiste, forme les acteurs du territoire.

Le cas échéant entreprend des concertations sur le sujet.

Sensibilise les acteurs et résidents du territoire.

Parc national des Calanques

Contributions attendues des communes adhérentes

Mettent en évidence les éléments des trames dans les documents d'urbanisme et prennent les dispositions réglementaires.

Informent les agents de l'EPPN.

Collaborent à la sensibilisation des résidents.

Principaux autres partenaires à associer

Autres collectivités territoriales (Département, Région, EPCI).

État.

ANRU.

CIQ, associations de propriétaires.

Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation urbaine

Page 119 de la Charte PNCal

Référence ID de l'article : #2674

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 15:03